

ACTIF CONSOLIDÉ

en milliers de DH

ACTIF	Notes	30/06/08	31/12/07
1.Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		430 537	2 073 980
2.Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
3.Instruments dérivés de couverture			
4.Actifs financiers disponibles à la vente	5.1.1	588 974	579 112
5.Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.1.2	244 723	205 516
6.Prêts et créances sur la clientèle	5.1.3	21 136 243	19 173 368
7.Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
8.Placements détenus jusqu'à leur échéance			
9.Actifs d'impôt exigible		56 820	51 837
10.Actifs d'impôt différé	5.1.5	3 174	142 933
11.Comptes de régularisation et autres actifs		719 604	461 399
12.Actifs non courants destinés à être cédés			
13.Participations dans des entreprises mises en équivalence	5.1.6	2 458	2 900
14.Immeubles de placement	5.1.7	427 966	463 743
15.Immobilisations corporelles		866 344	805 805
16.Immobilisations incorporelles		14 345	11 800
17.Ecarts d'acquisition	5.1.8	103 766	103 766
Total de l'Actif		25 101 854	24 076 158

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

en milliers de DH

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/08	30/06/07
1. Résultat avant impôts	622 356	448 250
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	31 858	38 895
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		(174)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(5 718)	5 976
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(53)	(425)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(198 783)	(7 804)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(138 709)	154 325
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(311 405)	190 793
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(452 425)	602 869
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(583 521)	(1 119 759)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(306 557)	(141 422)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(26 121)	97 655
15. - Impôts versés	(948)	(4 752)
17. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(1 369 572)	(565 410)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	494	
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	35 877	110 453
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	103 419	(200 668)
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	139 790	(90 216)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(218 234)	
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(833)	8 734
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(219 066)	8 734
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)	(1 137 898)	(7 849)
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE		
27. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	2 080 677	240 477
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 081 377	221 265
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 000	19 212
30. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE	942 980	232 629
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	935 537	225 854
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 442	6 775
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(1 137 898)	(7 849)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de DH

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1. Capital propre clôture 31 janvier 2007	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
2. Impact des changements de méthodes comptables								
3. Capitaux propres clôture 31 janvier 2007 corrigés	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
4. Opérations sur capital								
5. Paiements fondés sur des actions								
6. Opérations sur actions propres								
7. Dividendes				820 241		820 241		820 241
8. Résultat de l'exercice								
9. Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
10. Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (A)								
11. Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (B)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
12. Gains ou pertes latents ou différés (C)						0		0
13. Variations de périmètre (A) + (B) + (C)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
14. Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	2 182 336			896 895	(1 850)	2 877 371		2 877 371
15. Représentation de méthodes comptables								
16. A. Autres mouvements				4 556	0	4 556		4 556
17. Capitaux propres clôture 31 décembre 2007 corrigés	2 182 336			791 441	(1 850)	2 881 927		2 881 927
18. Opérations sur capital								
19. Paiements fondés sur des actions								
20. Dividendes				(218 234)		(218 234)		(218 234)
21. Résultat de l'exercice				417 716		417 716		417 716
22. Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
23. Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (D)								
24. Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (E)					(6 018)	(2 485)		(2 485)
25. Gains ou pertes latents ou différés (F)						0		0
26. Variations de périmètre (D) + (E) + (F)					3 533	3 533		3 533
27. Capitaux propres clôture 30 juin 2008	2 182 336			893 396	1 683	3 077 415	0	3 077 415

PASSIF CONSOLIDÉ

en milliers de DH

PASSIF	Notes	30/06/08	31/12/07
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
2.Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
3.Instruments dérivés de couverture			
4.Dettes envers les établissements de crédit assimilés	5.2.1	1678 187	1 348 302
5.Dettes envers la clientèle	5.2.2	14 834 545	13 586 631
6.Titres de créance émis	5.2.3	1 734 058	5 022 280
7.Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
8.Passifs d'impôt exigible		40 270	33 401
9.Passifs d'impôt différé	5.1.5	162 848	122 554
10.Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.6	1 300 306	931 679
11.Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
12.Provisions techniques des contrats d'assurance			
13.Provisions	5.2.5	152 249	149 385
14.Subventions et fonds assimilés			
15.Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
16.Capitaux propres		3 077 415	2 881 927
17.Capitaux propres part du groupe		3 077 415	2 881 927
18.Capital et réserves liées		2 182 336	2 182 336
19.réserves consolidées		475 680	(121 801)
20.Gains ou pertes latents ou différés		1 083	(1 850)
21.résultat de l'exercice		417 716	823 241
22.Intérêts minoritaires			
Total du Passif		25 101 854	24 076 158

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de DH

	Notes	30/06/08	30/06/07
1. + Intérêts et produits assimilés		878 128	859 248
2. - Intérêts et charges assimilés		(187 937)	(265 635)
3. MARGE D'INTERET	7.1	690 191	593 613
4. + Commissions (produits)		71 790	64 235
5. - Commissions (charges)			
6. MARGE SUR COMMISSIONS	7.2	71 790	64 235
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat			
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	(8 632)	363
9. + Produits des autres activités	7.4	41 840	45 528
10. - Charges des autres activités	7.4	(24 787)	(26 973)
11. PRODUIT NET BANCAIRE		770 402	676 767
12. - Charges générales d'exploitation		(340 337)	(246 769)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(31 858)	(38 720)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		398 207	391 279
15. Coût du risque	7.5	25 326	48 581
16. RESULTATS D'EXPLOITATION		423 533	439 860
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		53	425
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		198 769	7 964
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
20. RESULTAT AVANT IMPÔT		622 355	448 250
21. - Impôt sur les résultats		(204 640)	(177 772)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
23. RESULTAT NET		417 716	270 477
24. Intérêts minoritaires			
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE		417 716	270 477
26. Résultat de base par action*	7.6	19.1	12.4
27. Résultat dilué par action	7.6	19.1	12.4

Nous avons procédé à un examen limité des comptes consolidés résumés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2008, telles que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 26 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Deloitte Audit

Abdelaziz Al Mechatt
Associé

Fawzi Briket
Associé

LA

Signature



القرض العقاري و السياحي
Crédit Immobilier et Hôtelier

COMPTES CONSOLIDÉS AU NORMES IAS/IFRS AU 30 JUIN 2008

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : DECALARATION DE CONFORMITE AUX IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2008.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007 ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Une liste des normes IFRS/IAS applicables au Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier est fournie ci-après (Cf. note 2).

NOTE 2 : EFFETS DE LA PREMIERE ADOPTION DES NORMES IFRS

Bank Al Maghrib exige la publication des comptes des groupes bancaires au format IFRS à partir de l'exercice 2008. Dans ce cadre, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier publie pour la première fois, à compter du 30 juin 2008, ses premiers états financiers IFRS conformément aux normes IAS/IFRS. Le Groupe présente, par ailleurs, des informations comparatives à la date de transition du groupe aux IFRS, soit le 1er janvier 2007.

Cette note détaille d'une part, les principes retenus pour la préparation du bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2007 et, d'autre part, les divergences avec les principes comptables marocains antérieurement appliqués au niveau des entités formant le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier (Plan comptable des établissements de crédit pour la société tête de groupe et plan comptable général des entreprises pour les autres entités du périmètre de consolidation). Sont également présentés dans cette note, leurs impacts chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur le compte de résultat de l'exercice 2007.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le directoire réuni en date du 24 septembre 2008 et d'une revue par les commissaires aux comptes.

PROJET DE CONVERSION

Afin de répondre à l'exigence de Bank Al Maghrib, le Groupe a mis en place un projet de conversion aux normes IFRS en mai 2007, ayant permis d'identifier et de traiter les principales différences de méthodes comptables. Ce projet a été structuré en deux phases distinctes :

• Phase de diagnostic

Cette première phase du projet a permis de couvrir les axes suivants :

Diagnostic normatif : les travaux de diagnostic, menés dans le cadre de groupes de travail par thématique, ont permis de couvrir l'ensemble des normes applicables au Groupe et d'identifier les écarts entre les normes actuellement appliquées par les entités du Groupe et les normes IFRS.

Diagnostic des systèmes d'informations : dans le cadre de ce projet, la compatibilité des systèmes d'informations amont avec les normes IFRS a été examinée afin d'anticiper sur d'éventuelles adaptations ou refontes des SI existants.

Formation : Dans le but de s'approprier les normes IFRS et de favoriser le processus de leur mise en œuvre, le Groupe a organisé plusieurs sessions de formation au profit de ses équipes. Ces formations ont été dispensées aussi bien dans un cadre académique,

que dans le cadre du projet de conversion aux normes internationales.

• Phase de mise en œuvre

La deuxième phase du projet de conversion a donné lieu au chiffrage des impacts IFRS au niveau de toutes les entités du Groupe et à la préparation des comptes consolidés IFRS au 1er janvier 2007, au 30 juin 2007, au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2008.

Cette phase sera achevée par la mise en place d'un outil de consolidation compatible avec les normes IFRS et la réalisation d'éventuelles adaptations des systèmes d'information amont.

Dans le but de permettre au Groupe la mise en place des normes IFRS selon le calendrier initialement fixé, toutes les ressources nécessaires ont été mobilisées au niveau des différentes fonctions. Le pilotage du projet a été assuré par un comité présidé par le management du groupe.

Les Commissaires aux Comptes ont été associés à chacune des étapes du projet.

PRESENTATION DES NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES POUR L'ETABLISSEMENT DE CES PREMIERES INFORMATIONS CHIFFREES IFRS

1. Modalités de première application des IFRS

A- Principe général

Le Groupe doit appliquer retrospectivement sur toutes les périodes présentées et sur son bilan d'ouverture les principes comptables qui sont en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS.

En conséquence, le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2007 intègre les divergences suivantes par rapport au bilan au 31 décembre 2006 présenté selon les normes marocaines de consolidation (Chapitre 4 du PCEC) :

- élimination des actifs et passifs comptabilisés sous le précédent référentiel qui ne répondent pas aux définitions ou critères de comptabilisation des IFRS ;
- comptabilisation et évaluation selon les IFRS de tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel ;
- reclassement éventuel de certaines rubriques du bilan conformément aux IFRS.

L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres d'ouverture. Par exception, l'identification ou l'élimination d'incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises trouvent leur contrepartie en goodwill.

B- Description des options comptables facultatives liées à la première adoption des IFRS retenues par le Groupe

La norme IFRS 1 « première adoption des normes internationales d'information financière » s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les normes IFRS s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective. Dans le cadre de sa transition aux normes IFRS, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier a retenu certaines exemptions prévues par la norme IFRS 1 :

(a) Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement, selon les dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2007. Le coût présumé du goodwill étant constitué par le montant déterminé en normes marocaines déduction



faite des amortissements ou dépréciations pratiqués antérieurement à la date de transition. A partir du 1er janvier 2007, le goodwill ne sera plus amorti et fera l'objet d'un test de dépréciation annuel et chaque fois que des indices de perte de valeur apparaissent.

(b) Ecart actuariels

Le Groupe a choisi de remettre à zéro les écarts actuariels à la date de transition aux normes IFRS

(c) Evaluation de certains actifs corporels à la juste valeur

Cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait aux critères de réévaluation. Le Groupe a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations.

Pour toutes les autres normes IFRS applicables au Groupe, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1/01/2007 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

Des réconciliations des états consolidés publiés en normes marocaines et des états consolidés en normes IFRS sont présentées pour :

- (i) Les capitaux propres à la date de transition aux normes IFRS, à savoir le 1er janvier 2007 ainsi qu'à la date du 31 décembre 2007 ;
- (ii) Les capitaux propres au 30 juin 2007 ; et
- (iii) Le compte de résultat au titre de l'exercice 2007.

Une note complète descriptive présente l'ensemble des différences à la suite des ces réconciliations (Différences entre les normes suivies par le groupe et les normes internationales (IAS/IFRS))

I. Réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2007 et 31 décembre 2007 – Normes comptables marocaines/normes IAS-IFRS

en milliers DH

	Note	01/01/2007	31/12/2007
Capitaux propres de l'ensemble consolidé – normes marocaines		1 435 983	2 571 680
Dont part du Groupe		1 435 983	2 571 680
Dont intérêts minoritaires			
Ajustements IFRS			
Impôts différés			
Immobilisations corporelles	(a)	139 146	147 448
Avantage du personnel	(b)	(53 230)	(64 015)
Provisions	(c)	216 719	69 724
Ecart d'acquisition	(d)	(82)	3 337
Immobilisations incorporelles	(e)	(19 401)	(19 606)
Instruments financiers	(f)	717 118	330 351
Impact global de transition aux IFRS (avant impôts)		986 361	467 218
Impôts différés sur les retraitements ci-dessus	(g)	(330 830)	(169 139)
Consolidation des fonds de titrisation	(h)	69 337	88 938
Variation de périmètre	(i)	(49 063)	(46 782)
Impacts net de transition aux IFRS		615 805	316 237
Capitaux propres de l'ensemble consolidé – normes IAS-IFRS		2 051 788	2 887 917
Dont part du Groupe		2 051 788	2 887 917
Dont intérêts minoritaires			

II. Réconciliation des capitaux propres et du résultat au 30 juin 2007 – Normes comptables marocaines/normes IAS-IFRS

en milliers DH

	Note	01/01/2007	30/06/2007	01/01/2007	30/06/2007
Capitaux propres de l'ensemble consolidé – normes marocaines		1 435 983	599 095	46	1 795 055
Dont part du Groupe		1 435 983	599 095	46	1 795 055
Dont intérêts minoritaires					
Ajustements IFRS					
Immobilisations corporelles	(a)	139 146	6 636	0	145 784
Avantage du personnel	(b)	(53 230)	28 518	0	(64 712)
Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	(c)	216 719	(4 081)		212 638
Ecart d'acquisition	(d)	(82)	1 437		1 355
Immobilisations incorporelles	(e)	(19 401)	(4)	(1)	(19 406)
Instruments financiers	(f)	717 118	(134 038)	(5 841)	577 239
Autres retraitements				(291)	
Impact global de transition aux IFRS (avant impôts)		986 361	(101 085)	(6 139)	879 137
Impôts différés sur les retraitements ci-dessus	(g)	(330 830)	40 659	2 313	(290 758)
Consolidation des fonds de titrisation	(h)	69 337		(2 884)	57 453
Variation de périmètre	(i)	(49 063)	1 988		(47 075)
Impacts net de transition aux IFRS		615 805	(60 418)	(3 726)	551 661
Capitaux propres de l'ensemble consolidé – normes IAS-IFRS		2 051 788	538 677	(3 680)	2 346 716
Dont part du Groupe		2 051 788	538 677	(3 680)	2 346 716
Dont intérêts minoritaires					

III. Réconciliation du résultat de l'exercice 2007 – Normes comptables marocaines/normes IAS-IFRS

en milliers DH

	Note	Résultat 31/12/2007
Résultat de l'ensemble consolidé – normes marocaines (publié)		1 142 226
Dont part du Groupe		1 142 226
Dont intérêts minoritaires		
Ajustements IFRS		
Immobilisations corporelles	(a)	8 344
Avantage du personnel	(b)	29 216
Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	(c)	(146 995)
Ecart d'acquisition	(d)	
Immobilisations incorporelles	(e)	2 979
Instruments financiers	(f)	(382 099)
Autres retraitements		
Impact global de transition aux IFRS (avant impôts)		(488 556)
Impôts différés sur les retraitements ci-dessus	(g)	168 056
Consolidation des fonds de titrisation	(h)	(1 417)
Variation de périmètre	(i)	2 332
Impacts net de transition aux IFRS		(318 584)
Résultat de l'ensemble consolidé – normes IAS-IFRS		823 640
Dont part du Groupe		823 640
Dont intérêts minoritaires		

Commentaires relatifs à la première adoption des normes IFRS

Les impacts indiqués au niveau des commentaires ci-après s'entendent avant impôt sauf indication contraire :

(a) Immobilisations corporelles : + 139 millions MAD

En normes IFRS, les frais d'acquisition des immobilisations doivent être rattachés aux immobilisations y afférentes. Ainsi, les frais d'acquisitions des immeubles au niveau du Groupe CIH, portés en non valeur en application du référentiel marocain, sont incorporés dans le coût d'entrée de ces immeubles. L'impact de ce retraitement s'élève à + 44 millions de dirhams.

Selon les principes comptables marocains, les immobilisations corporelles sont amorties sur leurs durées d'utilisation. En IFRS, les immobilisations corporelles doivent être amorties par composants. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », le groupe a identifié les composants majeurs des immeubles et définit les durées d'utilité de chaque composant. Les amortissements ont été recalculés depuis l'origine selon les durées d'utilité ainsi définies. L'impact de ce retraitement de + 95 millions de dirhams est directement porté dans les capitaux propres à la date de transition.

(b) Avantages du personnel : (93) millions MAD

Le Crédit Immobilier et Hôtelier octroie à ses employés divers avantages tel que les prime de fin de carrière, les prime d'ancienneté et les indemnités de départ à la retraite anticipé. En application des normes IFRS, ces avantages doivent être évalués et provisionnés.

L'évaluation de ces avantages selon la méthode des unités projetées prévue par la norme IAS 19 « avantages au personnel » dégage un impact négatif de (93) millions de dirhams sur les capitaux propres à la date de transition aux normes IFRS

(c) Provisions : + 217 millions MAD

La constitution de provisions pour risques et charges en normes IFRS est soumise à des critères bien précis. Les provisions constituées en application des normes marocaines et qui ne remplissent pas les critères IFRS ont fait l'objet d'une reprise à la date de transition pour un montant de 217 millions de dirhams.

Il s'agit principalement des provisions pour risques généraux pour un montant de + 157 millions de dirhams.

(d) Ecart d'acquisition : (0,1) millions MAD

L'impact découle de la dépréciation d'un fonds commercial pour 0,1 millions.

(e) Immobilisations incorporelles : (19) millions MAD

Les « pas de porte » payés aux propriétaires des locaux à usage d'agence bancaire sont portés, selon les normes marocaines, en immobilisations incorporelles. En IFRS, ces dépenses constituent des avances sur loyers que le Groupe a choisi d'étaler. L'impact de ce retraitement s'élève à (19) millions de dirhams.

(f) Instruments financiers : + 717 millions MAD

Les retraitements effectués en application des normes relatives aux instruments financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des titres : les titres de placement détenus par le Groupe sont classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. L'impact de ce retraitement à la date de transition aux normes IFRS s'élève à + 3 millions de dirhams.
- Provisionnement individuel du risque de crédit : Le Groupe provisionne le risque de crédit sur une base individuelle en déduisant du montant de la créance la valeur de réalisation du gage. La valeur du gage est actualisée au taux du crédit en tenant compte d'une durée estimative de la réalisation dudit gage en cas de défaillance de la contrepartie et en retenant un plafonnement de l'hypothèque inscrite. L'impact découlant de ce retraitement s'élève à + 755 millions de dirhams.
- Provisionnement collectif du risque de crédit : En conformité avec les normes IFRS, le Groupe procède, sur une base statistique, au provisionnement collectif des créances saines. L'impact de ce retraitement est de (59) millions de dirhams.

(g) Impôts différés : (340) millions MAD

La norme IAS 12 impose de constater les impôts différés découlant des éléments suivants :

- Différences temporelles taxables et déductibles ;
- Reports en avant de pertes fiscales ;
- Crédits d'impôts ;
- Retraitements IFRS.

Le groupe a enregistré des impôts différés sur tous les ajustements IFRS ayant créé une différence temporelle entre la base comptable et la base fiscale des actifs et passifs. Le principal impact est la reconnaissance d'un impôt différé actif sur l'ajustement relatif aux instruments financiers.

(h) Fonds de titrisation : + 60 millions MAD

Le Groupe procède à la titrisation de créances hypothécaires à travers la création de Fonds de Placement Collectif en Titrisation. En application des normes IFRS, notamment l'interprétation SIC 12 «entités ad hoc», ces entités doivent être consolidées. L'impact de ce retraitement est de +60 millions de dirhams (cf. note 4 relative à la titrisation).

(i) Variation de périmètre : (49) millions MAD

Il s'agit de l'impact lié à l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités Wafahôtel et Paradise.

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions à usage administratif:

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	TERRASSEMENT GROS ŒUVRE	MENUISERIE EXTERIEURE MENUISERIE INTERIEURE RELEVEMENT SOL ET MUR RELEVEMENT FACADE FAUX PLAFOND CLOISONS AMOVIBLES FAUX PLANCHER INFORMATIQUE CROUVE JOINT DE DILATATION AMENAGEMENT EXTERIEUR	ETANCHÉITE ELECTRICITE INTERCABLAGE TELS/INF G.T.C.	PLUMBERIE ET SANITAIRE DETECTION ET PROTECTION INC ASCENSEURS CLIMATISATION VMC STORES PEINTURE MIROITERIE RESEAU TELEPHONIQUE SIGNALISATION
DURE D'UTILITE	50	30	15	10
TAUX CALCULE	22%	45%	13%	20%

- Immeubles et constructions à usage touristique:

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	TERRASSEMENT GROS ŒUVRE STRUCTURE METALLIQUE	MENUISERIE RELEVEMENT FAUX PLAFOND CLOISONS AMOVIBLES AMENAGEMENT EXTERIEUR	EQUIPEMENTS CUISINES SERRURES ELECTRONIQUES DETECTION & PROTECTION INCEN CLIMATISATION VMC ELECTRICITE PLUMBERIE SANITAIRE ASCENSEURS ET MONTE CHARGE ETANCHÉITE	EQUIPEMENTS HOTELIERS EQUIPEMENTS SON ET LUMIERE EQUIPEMENTS CARDIO TRAINING MOBIERS HEBERGEMENTS MOBIERS LOCAUX COMMUNS MOBIERS PISCINE ESPACE DETE EQUIPEMENTS PISCINE SALINA FMH PEINTURE
DURE D'UTILITE	50	15	10	5
TAUX CALCULE	27%	30%	29%	14%

- Autres immobilisations corporelles :

Immobilisations corporelles	Durées
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Aménagements	3 à 10 ans

L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.



IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Pour le groupe CIH aucun contrat de location financement significatif n'a été identifié.

TEST DE DEPRECIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur est constitué par les différentes filiales. Au niveau du CIH, les UGT identifiées sont les suivantes:

- UGT goodwill le Tafilalet
- UGT goodwill les Omayyades

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de

cette valeur est effectuée via la projection du cash flows normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu, déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital, se situe entre 9% et 14%.

ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITE ABANDONNEES

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

Aucun retraitement au 30 juin 2008 n'a été opéré par le groupe à ce sujet.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.



Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

L'activité de crédits

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Compte tenu de l'impact jugé non significatif au

30 juin 2008, le groupe n'a pas appliqué le TIE.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
 - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit,
 - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions pour cause de défaillance du client.

A défaut de disponibilité des informations dans le système de gestion de crédits, les créances restructurées n'ont pas été retraitées.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier. Il conviendra alors, le cas échéant, de réfléchir par catégories de crédits du temps nécessaire pour récupérer les garanties

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme

IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote /décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier considère qu'une baisse significative ou durable est présumée si :

- Baisse de la valeur du titre par rapport à sa valeur d'acquisition de plus de 20%; et
- Baisse durable de la valeur du titre (Supérieure ou égale à 6 mois).

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dette envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilés d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou

qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture :

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte le compte de résultat

- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants:

- prime de fin de carrière ;
- prime d'ancienneté ;
- indemnité de départ à la retraite anticipée.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié. Le CIH a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipée

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le CIH est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite			Autres avantages à long terme		
	30-juin-08	31-déc-07	30-juin-07	30-juin-08	31-déc-07	30-juin-07
Hypothèses (moyennes pondérées):						
Taux d'actualisation	5,05%	5,05%	4,30%	4,85%	4,85%	3,85%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des						
- Actifs	1 408	1 408	1 367	1 408	1 408	1 367
- Retraites						
Composition de l'actif de régime						

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque de 0,65%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance



moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté des maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPOTS DIFFERES

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact jugé non significatif, le groupe CIH, au 30 juin 2008, n'a pas procédé à l'étalement des commissions sur les durées des crédits

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle inclut notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité. Cet examen étant effectué dans le but de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

Le Groupe CIH est monosecteur dans la mesure où l'activité hôtelière n'est pas significative par rapport à l'activité financière.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par Crédit Immobilier et Hôtelier étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales doivent être consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.



GOODWILL

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 «Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexes.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution des hypothèses retenues.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- goodwill;
- provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

NOTE 4 : OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

1. Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.



2. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux :

• Gestion du risque de crédit :

Pour satisfaire une contrainte de solvabilité, Le CIH peut éprouver le besoin de se libérer d'une partie de son portefeuille, et donc du risque de crédit qui lui est associé. La Titrisation permet le transfert du risque de crédit des créances cédées à l'investisseur.

• Gestion du risque de liquidité :

La Titrisation permet au CIH d'améliorer ses ratios de liquidité du fait de la transformation en liquidités, des créances n'ayant pas pour vocation à être négociables sur un marché secondaire.

• Gestion du risque de Taux :

Le risque de taux auquel est confronté par nature un établissement de crédit comme le CIH, s'explique par les inévitables décalages entre ses emplois et ses ressources.

La Titrisation intervient en tant que mécanisme qui permet d'ajuster régulièrement la durée des emplois en l'alignant sur celle des ressources.

En effet, en cédant une partie longue du portefeuille, de sorte à ce que la durée diminue, un crédit à 15 ans pourrait être vendu après six mois. En multipliant les opérations de Titrisation, le CIH pourrait donc se permettre de financer des prêts à long terme par des ressources à court terme, tout en maîtrisant le risque de taux et en améliorant son produit net bancaire.

3. Profiter des opportunités que le marché offre et ainsi améliorer la rentabilité de la banque.

4. Outre l'impact sur la gestion des risques et la rentabilité de la banque, l'usage de la Titrisation favorise la rationalisation des fonctions au sein de la banque. Savoir en effet si une opération de ce type est rentable implique une analyse des lots de créances mais aussi des circuits et procédures de création de ces lots créances. Ceci se traduit en une meilleure gestion et contrôle des créances, ainsi qu'une meilleure transparence dans le Reporting.

Ainsi le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams et le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités ad hoc au sens des dispositions de l'interprétation SIC 12, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés dans le tableau suivant :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 30 juin 2008*
Crédilog I	Prêts hypothécaires	2002	500	126
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	490

* En millions de dirhams

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

5.1. ACTIF

5.1.1. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (KDH)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Valeur brute au 30/06/2008	Juste valeur au 30/06/2008
Titres à revenus variables	96 999	27 249	0	-958	92 391	92 391
Obsoles	0	0	0	0	0	0
Non cotés	65 989	27 249	0	-856	92 391	92 391
Titres à revenus fixes	813 133	399 868	-411 668	-4 717	496 893	496 893
Obsoles	0	0	0	0	0	0
Non cotés	813 133	399 868	-411 668	-4 717	496 893	496 893
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	579 132	427 117	-411 668	-5 573	588 974	588 974

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. Toutefois, en l'absence d'une évaluation fiable, les titres sont évalués au coût. Le montant des titres disponibles à la vente évalués au coût s'élève 50 millions de dirhams et 78 millions dirhams respectivement aux 31 décembre 2007 et 30 juin 2008.

5.1.2. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (KDH)

	Valeur brute au 31/12/2007	Valeur brute au 30/06/2008
A vue	96 354	129 615
Comptes ordinaires	92 992	60 615
Prêts et comptes au jour le jour	3 362	69 000
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances		
A terme	109 162	115 108
Prêts et comptes à terme	32 978	45 193
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées		
Autres prêts et créances	76 184	69 915
Total Brut	205 516	244 723
Dépréciation		
Total Net	205 516	244 723

5.1.3. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (KDH)

CREANCES	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 30/06/2008	Total 31/12/2007
Credits de trésorerie	-	482	1 130 204	283 467	1 614 093	861 288
- Comptes à vue débiteurs	-	482	1 307 783	281 827	1 590 092	577 302
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	22 421	1 590	24 011	23 986
Credits à la consommation	-	-	-	434 369	434 369	364 069
Credits à l'équipement	-	-	393 919	4 970	398 889	281 203
Credits immobiliers	-	-	2 010 767	14 782 500	16 793 267	15 720 046
Autres crédits	-	-	-	16 998	16 998	24 929
Créances acquises par affectation	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	267	318	2 488 887	2 503 876	8 003 318	8 881 643
- Créances pré-douteuses	-	-	9 957	195 745	205 702	296 536
- Créances douteuses	-	2	20 352	61 819	82 473	118 593
- Créances compromises	267	216	2 468 348	2 246 312	4 715 143	5 166 514
Dépréciation	267	192	1 381 386	1 788 086	3 147 901	3 424 746
- Sur base individuelle	267	192	1 312 760	1 786 056	3 079 275	3 365 962
- Sur base collective	-	-	68 626	-	68 626	58 784
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurance et des avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	25 211	-	25 211	23 727
TOTAL	-	508	4 877 574	16 260 145	21 135 244	19 174 139

5.1.4. VENTILATION DES ACTIFS PAR DUREE RESIDUELLE (KDH)

	De 0 à 12 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 2 ans	2 ans < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 456	191 101	874 196	1 126 081	3 155 757	9 254 647	14 604 884
Créances sur la clientèle	90 503	-	103 787	364 893	-	-	469 183
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	99 959	191 101	977 983	1 513 604	3 155 757	9 254 647	15 133 051

5.1.5. IMPOTS DIFFERES (KDH)

	30/06/2008	31/12/2007
Actifs d'impôt différé	3 174	142 933
Passifs d'impôt différé	162 848	122 554
Position nette	(159 675)	20 379

5.1.6. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE (KDH)

Entreprises associées	Valeur de mise en équivalence	Resultat	Total bilan	CA	Quote part dans le résultat
Maghreb Titrisation	2 458	161	13 725	1 859	53
Total	2 458	161	13 725	1 859	53

Maghreb titrisation est détenue par le Crédit Immobilier et Hôtelier à hauteur de 33%

5.1.7. IMMEUBLES DE PLACEMENT (KDH)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/08	Juste valeur au 30/06/2008
Valeur brute	590 553	33 032	65 871	557 714	777 123
Amortissement	126 810	4 696	1 658	129 848	-
Net	463 743	28 336	64 213	427 866	777 123

La juste valeur des immeubles de placement est estimée au 30 juin 2008 à 777 123 KMAD. La détermination de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée conjointement par des experts internes et externes dont les méthodes utilisées reposent sur l'analyse comparative et l'estimation physique.



القرض العقاري والساحي
Crédit Immobilier et Hôtelier

5.1.8. ECARTS D'ACQUISITION (KDH)

	31/12/2007	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	30/06/2008
Valeurs brutes	102 766,00					102 766,00
Wafahôtel	57 443,00					57 443,00
Paradise	38 777,00					38 777,00
Les Omayyades (fonds commercial)	1 083,00					1 083,00
Le Taffialet (fonds commercial)	6 463,00					6 463,00
Cancel des pertes de valeur						
Wafahôtel						
Paradise						
Les Omayyades (fonds commercial)						
Le Taffialet (fonds commercial)						
Valeur nette au bilan	103 766	0	0	0	0	103 766

5.2. PASSIF

5.2.1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (KDH)

DETTE	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2008	Total 31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	0	9 465	857	10 322	12 413
Valeurs données en pension	0	0	0	0	794 000
au jour le jour	0	0	0	0	794 000
à terme	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	773 000	124 000	897 000	0
au jour le jour	0	373 000	124 000	497 000	0
à terme	0	400 000	0	400 000	0
Emprunts financiers	0	57 353	12 441	69 794	495 348
Autres dettes	9 325	1 870	0	11 195	32 224
Intérêts courus à payer	0	604	11	615	14 317
TOTAL	9 325	727 586	137 309	878 187	1 348 302

5.2.2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE (KDH)

DEPOTS	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 30/06/2008	Total 31/12/2007
Comptes à vue créditeurs	26 301	41 750	2 182 300	5 339 803	7 590 154	7 387 481
Comptes d'épargne	0	0	0	1 811 371	1 811 371	1 764 066
Dépôts à terme	14 744	844 940	1 249 307	1 688 619	3 797 610	2 551 134
Autres comptes créditeurs	0	511 317	199 929	500 630	1 211 876	1 359 855
Intérêts courus à payer	0	0	0	0	0	0
Credifog I et II				445 503	445 503	524 096
Autres dettes envers la clientèle				0	0	0
TOTAL	41 045	1 398 007	3 631 536	9 786 929	14 856 514	13 586 631

5.2.3. TITRES DE CREANCES EMIS (KDH)

Libellé	31/12/2007	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 070 515	39 754	179 800	1 930 469
Autres dettes représentées par un titre	2 951 765	96 499	69 497	2 978 767
Intérêts courus non échus	-	-	175 178	- 175 178
TOTAL	5 022 280	136 253	424 475	4 734 058

5.2.4. VENTILATION DES PASSIFS PAR DUREES RESIDUELLES (KDH)

PASSIF	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 2 ans	2 ans < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	800 000			11 684			811 684
Dettes envers la clientèle	670 117	511 587	2 343 067	27 454			3 752 225
Titres de créance émis	64 212	180 341	336 293	502 237	1 633 859	1 880 864	4 597 806
Emprunts subordonnés							
TOTAL	1 734 329	691 928	2 679 360	541 375	1 633 859	1 880 864	9 161 715

5.2.5. PROVISIONS (KDH)

Libellé	31/12/2007	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	17 310	0	0	17 310
Provisions sociales	26 650	764	7 013	20 401
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0	0	0	0
Provisions pour autres risques et charges	41 411	9 622	2 391	48 642
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	64 015	3 361	1 479	65 896
TOTAL	149 385	13 747	10 883	152 249

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

7.1. MARGE D'INTERET (KDH)

	30/06/2008	30/06/2007
Sur opérations avec les établissements de crédits	6 737	13 627
Sur opérations avec la clientèle	838 053	807 077
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	10 156	18 360
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	23 181	20 184
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts	878 127	859 248
Sur opérations avec les établissements de crédits	34 233	12 503
Sur opérations avec la clientèle	76 485	88 842
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	77 219	164 290
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	187 937	265 635

7.2. COMMISSIONS (KDH)

	30/06/2008	30/06/2007
Produits	1 739	1 684
Charges	0	0
Net	1 739	1 684
Sur opérations avec les établissements de crédits	49 243	38 277
Sur opérations avec la clientèle	2 673	3 121
Sur opérations sur titres	4 134	8 878
Sur opérations de charge	0	0
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	14 001	14 277
- Produits nets de gestion d'OPCVM	0	0
- Produits nets sur moyen de paiement	14 001	14 277
- Autres	0	0
Produits nets des commissions	71 790	64 235

7.3. RESULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (KDH)

	30/06/2008	30/06/2007
dividendes reçus		
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	8 632	363
Dépréciation durable		
Reprise de dépréciation		
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	8 632	363

7.4. ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel s'analysent comme suit :

en milliers de MAD	Avantages du personnel
Montant (Provisions) au 1er janvier 2007	93 230
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	26 031
Reprises pour utilisation / Prestations payées	2 488
Variation de périmètre	-
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
Montant (Provisions) au 30 juin 2007	64 712
Montant (Provisions) au 30 juin 2007	64 712
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	1 791
Reprises pour utilisation / Prestations payées	2 488
Variation de périmètre	-
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
Montant (Provisions) au 31 décembre 2007	64 015
Montant (Provisions) au 1er janvier 2008	64 015
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	3 361
Reprises pour utilisation / Prestations payées	1 479
Variation de périmètre	-
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
Montant (Provisions) au 30 juin 2008	65 896

en milliers de MAD	Indemnités de départ à la retraite				Autres avantages à long terme			
aux	30-juin-08	31-déc-07	31-déc-07	30-juin-07	30-juin-08	31-déc-07	31-déc-07	30-juin-07
Engagement net	17 900	17 819	17 819	17 582	48 186	46 386	46 386	47 129
Limitation de l'actif de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains/Pertes actualisés non reconnus	190	190	190	-	-	-	-	-
Actif/Provision net figurant au bilan	17 710	17 629	17 629	17 582	48 186	46 386	46 386	47 129

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation de 1% :

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages à long terme	
	30-juin-08	31-déc-07	30-juin-08	31-déc-07
Sensibilité de l'engagement	-10%	-10%	-6%	-6%
Sensibilité du coût des services	-13%	-13%	-7%	-7%
Sensibilité de la charge d'intérêt	8%	11%	14%	19%

7.5. COUT DU RISQUE (KDH)

	30/06/2008	30/06/2007
Dotations aux provisions	311 262	310 296
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	290 354	298 392
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	20 908	11 904
Reprise de provisions	510 822	849 460
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	398 472	847 623
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	112 350	1 837
Variation des provisions	-199 560	-539 163
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	174 234	490 582
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	- 25 326	- 48 581

7.6. RESULTATS PAR ACTION DE BASE ET DILUE (KDH)

Le calcul du résultat de base par action est détaillé comme suit :

	30 juin 2008	30 juin 2007
Résultat net part du Groupe	417 715	270 477
Nombre d'actions ordinaires émises	21 823 363	21 823 363
Résultat par action de base et dilué *	19,14	12,39

* Le Crédit Immobilier et Hôtelier n'a pas émis d'instruments dilutifs

NOTE 11 : RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Préambule

A la fin des années 90, la situation financière du CIH s'est fortement dégradée sous le poids des créances en souffrance, nées notamment des secteurs du tourisme et de la promotion immobilière et du coût élevé des ressources mobilisées par la banque dans un environnement fortement concurrentiel. Cette situation a été



accentuée par les difficultés qu'a connues notamment le secteur touristique à partir de 1991 et s'est traduite par l'incapacité des débiteurs de faire face au remboursement de leurs dettes contractées auprès du CIH.

Dans ce cadre, le CIH a opté pour l'accélération de la cadence de l'assainissement des comptes accompagnée d'une politique de récupération des créances en souffrance. Parallèlement à cet effort, la banque a continué le renforcement du dispositif de contrôle et de gestion des risques.

Cette note décrit le dispositif en place au niveau du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier en matière de gestion des risques. Elle définit les objectifs, les règles et les méthodes utilisées pour contrôler le risque. La stratégie de gestion de risque adoptée par le Groupe s'inscrit dans les recommandations de l'accorde de Bâle II.

PARTIE I : GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

Cet objectif répond d'ailleurs aux orientations stratégiques de la banque dont la conformité totale à Bâle II constitue un des axes majeurs.

A ce titre, le CIH respecte, depuis juin 2007, date d'entrée en vigueur de Bâle II au Maroc, le cadre réglementaire défini par Bank Al Maghrib concernant la mise en œuvre du pilier I.

Le CIH a également entrepris plusieurs actions pour se conformer aux différentes directives et circulaires de Bank Al Maghrib, relatives aux saines pratiques de gestion des risques au sein des établissements de crédit.

I. GOUVERNANCE DES RISQUES

En janvier 2007, le CIH est passé au statut de SA à Conseil de Surveillance et Directoire. Suite à quoi, les instances de gouvernance du CIH se présentent comme suit :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil de Surveillance ;
- Les Comités émanant du Conseil de Surveillance (Comité Exécutif, Comité d'Audit, Comité de Nominations et de Rémunérations) ;
- Le Directoire.

Le système de gouvernance des risques adopté au CIH s'inscrit dans le cadre des dispositions émises en la matière par Bank Al Maghrib, notamment la nouvelle circulaire sur le contrôle interne (40/G/2007) et la Directive sur la bonne Gouvernance (50/G/2007), publiées en août 2007.

A. Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition du Directoire, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en œuvre, par le Directoire, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

B. Rôle du Directoire

Le Directoire, Organe de Direction de la banque est constitué par :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général en charge des Finances, Risques et

Ressources ;

- Le Directeur Général en charge du Développement et de l'Exploitation.

Le Directoire est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil de Surveillance. Il décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

Le Directoire définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficient.

Il s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

Le Directoire se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

C. Rôle des structures et Comités spécialisés dans la gestion des risques et le contrôle

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte à des Comités du Directoire en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

C.1. Les structures

• La Direction Gestion des Engagements et Risques de Crédit

La mission de cette Direction consiste à assurer la gestion des engagements de crédit en conformité avec la politique générale de la banque et la réglementation en matière de risque de crédit et ce, à travers :

- La prévention du risque de crédit en amont pour les crédits grands comptes ;
- La prise en charge d'opérations centralisées liées à la mise en place et à la gestion des autorisations d'engagement de crédit ;
- L'expertise technique des projets financés et le suivi de leur réalisation ;
- La gestion des garanties reçues et des sûretés financières ;
- Le déploiement des outils d'alertes et de prévention des risques de contrepartie.

• La Direction des Risques

La mise en œuvre du dispositif Bâle II s'est traduite notamment par la création d'une Direction des Risques indépendante des entités opérationnelles.

Cette Direction a pour rôle d'identifier, d'analyser et de suivre les différents risques encourus par la banque : crédit, marché, opérationnel, taux d'intérêt, liquidité et concentration.

Les principales attributions de cette Direction se présentent comme suit :

- Déclinaison de manière globale et par classe de risque de la stratégie risques et d'allocation des fonds propres en politique et limites ;
- Conception des modèles internes de notation et d'évaluation des risques, ainsi que des indicateurs de suivi des risques ;
- Identification, analyse et suivi des différents risques encourus par la banque ;
- Surveillance du respect des politiques et des limites risques et réalisation des stress tests pour l'ensemble des risques ;
- Animation du Comité de Maîtrise des Risques et production des Reporting risques globaux réglementaire et internes.

La Direction des risques est constituée de quatre entités :

- Risque de crédit
- Risque opérationnel
- Risque de marché
- Reporting des risques

• Le Pôle Conformité :

Le Pôle Conformité a en charge la surveillance du risque de non conformité. A cet effet, il a pour rôle de :

- Veiller à la mise en œuvre effective de la Surveillance Permanente par les différentes entités de la Banque (Agences et Siège) et



d'assurer un contrôle de deuxième niveau en matière de traitement des opérations ;

- Assurer la veille réglementaire relative à l'exercice de l'activité bancaire, superviser le dispositif relatif au devoir de vigilance et veiller au respect des règles de déontologie.

C.2. Les Comités du Directoire

Il s'agit d'instances collégiales qui permettent aux membres du Directoire de statuer sur divers sujets relatifs à la gestion des risques de la banque en associant les responsables concernés par les thèmes traités.

Les Comités du Directoire sont régis par des chartes qui en précisent les missions et les règles de fonctionnement.

Les Comités du Directoire dédiés à la gestion des risques et au contrôle interne sont :

- **Le Comité de Crédit**, qui statue, dans le cadre des limites fixées par le règlement intérieur du Directoire, sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts ;

- **Le Comité de Recouvrement**, qui statue, dans le cadre des limites fixées par le règlement intérieur du Directoire, sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration, d'assainissement des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.) ;

- **Le Comité de Maîtrise des Risques**, en charge de la définition et du suivi des politiques risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Le Comité des Risques de Contreparties/ Watch List**, en charge de la revue périodique des principales créances de la banque en vue d'en apprécier le niveau de risque et de décider des actions correctives le concernant ;

- **Le Comité ALM**, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif-Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ;

- **Le Comité des Provisions**, qui statue sur le niveau de couverture des créances en souffrance conformément aux dispositions réglementaires et à la politique risques de la banque ;

- **Le Comité de Conformité**, en charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.

C.3. Les comités délégués

Les Comités Délégués sont des instances qui exercent, dans un cadre collégial, des pouvoirs de décision délégués par le Directoire, ayant trait à leurs domaines de compétence respectifs.

Ces Comités sont régis par des chartes de comité qui en précisent les missions et les règles de fonctionnement. Les Comités Délégués sont :

- Le Comité d'Exploitation ;
- Le Comité Central de Recouvrement ;
- Le Comité Régional de Recouvrement ;
- Le Comité des Prêts au Personnel.

II. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et des dispositions réglementaires, le CIH a entamé un vaste chantier d'élaboration de la Politique Globale des Risques (PGR) qui fixe, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques à respecter à chaque étape des processus de gestion des risques à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle.

A. Identification

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH.

A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour élaborer une cartographie par nature de risque. Ce chantier a déjà abouti à la réalisation des cartographies des risques de crédit et opérationnel.

B. Mesure

Le CIH a acquis des progiciels reconnus sur le plan international en matière de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel déployé permettra au CIH de disposer, pour chaque client de la

banque, une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre induite pour la banque.

Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

C. Maîtrise

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agira de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation. Il est prévu la mise en place d'outils dédiés à cet effet (Limites, plans d'urgence, stress tests...).

C.1. Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

C.2. Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'exploitation (PCA).

Des consultations ont été lancées par le CIH en vue d'un accompagnement par un cabinet conseil en vue de consolider les actions déjà prévues en interne en matière de continuité d'exploitation et de les intégrer dans un plan de continuité d'activité global en conformité avec les dispositions de la Directive 47/G/2007 du 31 août 2007 de Bank Al Maghrib.

C.3. Stress – tests

La Direction des Risques procédera à la conduite de stress tests d'une manière régulière afin de mesurer l'exposition aux risques en cas d'événements extrêmes mais plausibles, susceptible d'affecter l'activité de la banque et ce, afin de prévoir les actions correctives pour en réduire l'impact et mobiliser les fonds propres nécessaires pour leur couverture.

D. Contrôle et surveillance

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels et un contrôle de deuxième niveau par la Direction du Contrôle Permanent. La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à surveiller régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting basé sur les fonctionnalités des progiciels de gestion des risques.

PARTIE II : DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

A. Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants :

- * Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- * Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- * Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des structures indépendantes ;
- * Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- * Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- * Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés ;

B. Procédures d'octroi et de mise en place des crédits

B.1. Montage des dossiers de demande de crédit

Le montage du dossier de crédit se fait en agence, en relation avec le client concerné.

L'agence procède, ainsi, à un examen de l'exhaustivité et de la

validité des pièces produites par le client, à l'appui de sa demande (documents juridiques, techniques et financiers) et ce, en conformité avec les dispositions de la directive de Bank Al Maghrib, en date du 1er avril 2005, relative aux « éléments d'information maximums devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit » d'une part et de la circulaire 40/G/2007, traitant du Contrôle interne. La Direction du Contrôle Permanent, relevant du Pôle Conformité, assure un contrôle, a posteriori et par sondage, de la complétude des dossiers de crédit et du respect des règles régissant les crédits aux particuliers.

B.2. Instruction de la demande

Les demandes de crédits à l'habitat et à la consommation aux particuliers sont analysées en agence.

L'instruction des crédits grands comptes à la Promotion Immobilière est centralisée au niveau de la Direction de la Promotion Immobilière relevant du Pôle Commercial, sur la base des dossiers constitués en agence. Cette instruction recouvre quatre volets : technique, juridique, financier et commercial.

Sur la base de ces analyses, la Direction de la Promotion immobilière établit un rapport d'évaluation concluant sur une proposition de prêt à soumettre aux instances de décision compétentes de la banque.

B.3. Double regard sur les dossiers de crédits à la Promotion Immobilière

Préalablement à leur présentation aux instances compétentes, les rapports d'évaluation relatifs aux prêts à la Promotion Immobilière, sont soumis à un double examen des éléments d'appréciation du risque, effectué par la Direction Gestion des Engagements et Risque de crédit.

B.4. Prise de décision

La décision d'octroi du crédit est prise par des instances collégiales conformément aux grilles des pouvoirs en vigueur : Directoire ou Comités émanant de ce dernier ou Comité Exécutif issu du Conseil de Surveillance, ou par des responsables de la banque intuitu personae (pour les prêts aux particuliers).

B.5. Mise en place des prêts

• Etablissement et signature des contrats

La lettre de notification et les contrats relatifs aux crédits font l'objet d'un contrôle et d'une double signature par deux mandataires habilités.

• Contrôle des garanties et des sûretés financières

Les garanties et les sûretés financières relatives aux crédits autorisés, font l'objet d'un contrôle systématique par la Direction Gestion des Engagements et Risque de crédit.

Une fois les garanties validées et la levée de toutes réserves éventuelles constatée, un « avis de conformité » est délivré pour l'utilisation des crédits accordés.

• Déblocage des crédits

Le déblocage de tout crédit et l'utilisation de toute ligne d'avance ne peuvent avoir lieu que si l'avis de conformité est délivré.

La mise à disposition des fonds liés aux crédits à l'acquisition se fait, généralement, entre les mains des notaires.

Le déblocage des crédits à la construction se fait par tranches en fonction de l'avancement des travaux déterminé par la Direction Gestion des Engagements et Risque de crédit, ce qui permet à la banque de contrôler, sur place, l'utilisation par la clientèle, des fonds débloqués.

C. Surveillance et pilotage du risque de crédit

C.1. Dispositif de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction Gestion des Engagements et risques de Crédit d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

• Rôle de la Direction des engagements et des risques de crédit

Le suivi assuré par cette Direction recouvre l'ensemble des concours accordés à la clientèle quelle qu'en soit la nature, la forme

et l'instance de décision et ce grâce au déploiement d'une batterie de clignotants d'alerte et de prévention du risque multiforme lié aux crédits à la clientèle.

Cette Direction supervise par ailleurs la revue généralisée et systématique des engagements grands comptes (sains et en souffrance), qui est effectuée à la fin de chaque année (novembre-décembre), ainsi que la revue sélective de ces engagements opérée au mois de juin de chaque année.

Ces revues, effectuées dans le cadre d'une Commission à laquelle participent les Directions métiers et la Direction de la Comptabilité, permettent à la fois de :

- * Faire le point sur l'évolution des engagements regroupés par clients ou groupes de clients liés ;
- * Décider du forçage de la classification des créances sur la base des éléments qualitatifs non pris en charge de manière automatique par l'application « classification des créances » ;
- * Prendre note de l'estimation des garanties, de la détérioration éventuelle de la qualité de ces dernières et des perspectives de récupérations ;
- * Proposer, en conséquence, le niveau de couverture par les provisions des créances en souffrance.

Les propositions de la Commission de revue du portefeuille des engagements sont soumises à l'appréciation du Comité des Provisions qui arrête définitivement le montant des provisions en couverture des risques.

• Rôle de la Direction des Risques

L'entité « Risque de crédit » relevant de la Direction des Risques est en charge de l'évaluation du Risque de Crédit.

Elle décline la stratégie risques en politiques et limites sur les risques de crédit. Elle conçoit et met en place des modèles internes de notation des risques, ainsi que les indicateurs de surveillance et de suivi global des risques de crédit.

En matière de notation, la banque dispose actuellement de grilles simplifiée de cotation pour les besoins d'instruction des crédits aux particuliers et à la promotion immobilière. Elle envisage, de mettre en place, à moyen terme, un système intégré de notation interne conformément au dispositif Bâle II.

Ce système qui devra favoriser l'évolution de la banque vers les méthodes avancées fera partie intégrante des processus d'évaluation des demandes de crédit et de revue du portefeuille des créances. Il servira, également, à la fixation des limites de délégation de pouvoirs de décision en matière d'octroi et de mise en place des crédits.

C.2. Analyse du portefeuille des engagements

* Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 30 juin 2008, reflète :

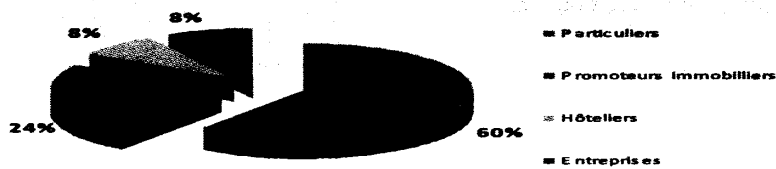
- le recentrage stratégique opéré par la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 60 % de cet encours ;
- la forte concentration de l'activité de crédit de la banque sur le seul secteur de l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent plus des 2/3 du cumul des encours à fin juin 2008 ;
- la bonne répartition des risques de crédit puisque 60 % de l'encours est constitué de crédits aux particuliers.

Les salariés du secteur privé représentent 44 % de l'encours global des crédits aux particuliers. La part relative des fonctionnaires, pour lesquels les avances font l'objet d'un prélèvement à la source, est de 30,65 %.

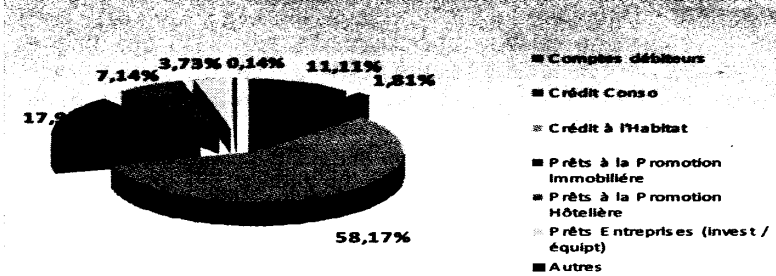
Les salariés du secteur privé représentent 44 % de l'encours global des crédits aux particuliers. La part relative des fonctionnaires, pour lesquels les avances font l'objet d'un prélèvement à la source, est de 30,65 %.



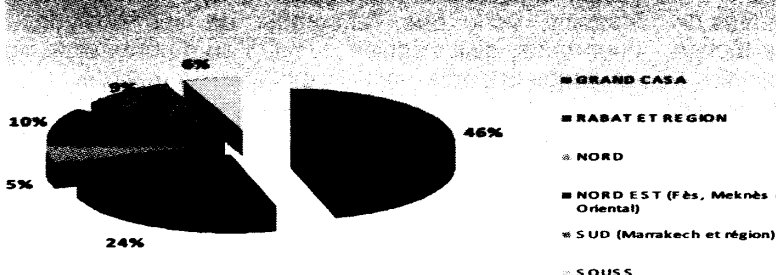
Ventilation de l'encours des crédits par marché de clientèle



Ventilation de l'encours des crédits par nature de crédit



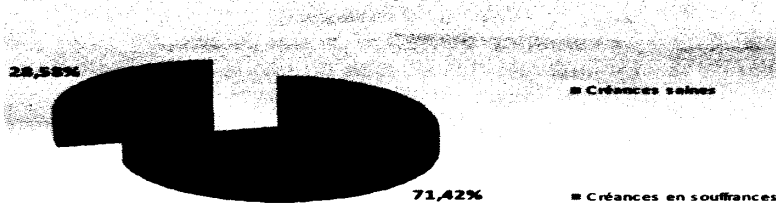
Répartition géographique des encours de crédit



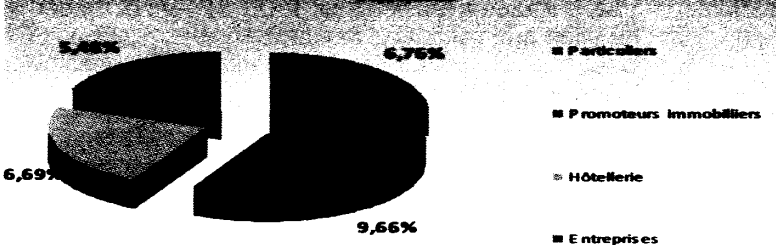
La région du Grand Casablanca concentre 45 % de l'encours global des crédits, suivie de la région du centre (Rabat et région), ce qui est en corrélation avec la prédominance de l'axe Casa- Rabat- Kenitra dans l'économie nationale.

• Qualité du portefeuille de crédit

Répartition des encours par nature de classification des créances au 30/06/2008



Répartition des créances en souffrance par marché au 30/06/2008



- Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004 ;
- La part relative de ces créances dans l'encours global du risque de crédit continue, également, à baisser et ce, en raison des effets conjugués de la nouvelle production de crédits à l'immobilier et du recouvrement - assainissement d'importantes CES ;
- A fin juin 2008, plus de 70 % de l'encours de crédit sur la clientèle est sain ;
- Plus des 3/4 des CES se rapportent à d'anciens crédits à la promotion immobilière, à l'hôtellerie et aux entreprises qui sont au stade du recouvrement judiciaire ;
- Ces CES sont largement couvertes par les agios réservés et les provisions.

II. RISQUE OPERATIONNEL

A. Définition du Risque Opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

B. Organisation de la gestion des risques opérationnels

B.1. Rôle de la Direction des Risques

Afin de répondre aux exigences de Bank AL Maghrib et de respecter les saines pratiques de gestion des risques opérationnels, le CIH a créé une entité chargée des risques opérationnels rattachée à la Direction des Risques. Le risque opérationnel est donc traité comme un risque à part entière, au même titre que le risque de crédit ou de marché.

L'entité Risque Opérationnel est en charge de l'évaluation du Risque opérationnel. A ce titre, elle a pour rôle de décliner la stratégie risque en politiques et limites sur le Risque Opérationnel, de mettre en place des indicateurs de surveillance et de suivi des risques et de concevoir des modèles internes d'évaluation de ce risque.

Elle a en charge la maintenance et l'enrichissement de la cartographie des risques opérationnels, l'analyse et la validation des incidents saisis dans la base des risques opérationnels, la réalisation et l'analyse des stress test et des KRI ; elle mène également des campagnes régulières d'autoévaluation des risques.

Elle a pour mission également de piloter la conception, la mise en œuvre, le test et la révision régulière du plan de continuité d'activité de la banque (PCA).

B.2. Processus de Gestion des risques opérationnels

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du CIH en termes de gestion des risques opérationnels, et dans le but de cerner l'ensemble du périmètre relatif à leur gestion, la Direction des Risques a défini les processus qui seront gérés et mis en œuvre au moyen d'un progiciel dédié à la gestion des risques opérationnels, en cours de déploiement.

B.3. Plan de continuité d'Activité

Le plan de continuité (PCA) qui sera conçu pour faire face aux situations de crise de nature à perturber et interrompre l'activité de la banque, prévoit à horizon fin 2009, de disposer de l'ensemble des outils et procédures permettant la continuité d'activité.

III. RISQUE DE MARCHÉ

A. Définition du risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

B. Organisation de la gestion du risque de marché

B.1. Rôle de la Division Marché des Capitaux

La Division Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle changée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

B.2. Rôle de la Direction des Risques

Le CIH a créé une entité chargée des risques de marché rattachée à la Direction des Risques. Cette entité est en charge de l'évaluation des Risques de Marché, de taux et de liquidité.

A cet titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.



C. Processus de gestion des risques de marché

Les processus de gestion des risques sont, en cours de mise en place, reposeront sur les principes suivants :

- **L'identification des risques** : consiste en la désignation des différents facteurs de risques liés aux positions sur les différents compartiments des marchés (obligataire, monétaire, marché de change, bourse, etc.) ;
- **La mesure des risques** : consiste en la quantification des risques au moyen de paramètres conventionnels. Le CIH s'est doté d'un système de calcul des exigences en fonds propres sur les activités des marchés par le biais des méthodes standards actuellement pratiquées par la place bancaire et édictées par le régulateur ;
- **Le contrôle et le suivi des risques** : le CIH envisage la conception d'un système de pilotage des risques de marché en vue d'assurer un suivi et un contrôle optimal à travers la mise en place des limites avec une révision périodique en fonction de l'évolution des activités.

D. Exposition aux risques de marché

La gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la maîtrise et du suivi de l'exposition du CIH aux volatilités des marchés (change, taux, actions, ...etc).

Les opérations de marché sont traitées par les différentes entités de la salle des marchés dans le respect de la séparation des tâches (Engagement, contrôle et validation, Rapprochement et Reporting), et ce au moyen d'un outil informatique fonctionnant dans un environnement Front to Back.

Les différents risques que couvrira le dispositif de gestion des risques de marchés sont les suivants :

- **Le risque de taux** : concerne le risque de variation de la valeur market to market des titres obligataires et de tous les instruments dont la valeur marchande est affectée par la volatilité des taux d'intérêt comme les opérations de change à terme, les swaps de taux, les options de change, etc. ;
Le CIH ne dispose pas de portefeuille de négociation induisant une exposition au risque de taux. Les opérations de marché sont effectuées dans le but de satisfaire les besoins de financement de l'activité de la banque.
- **Le risque de change** : correspond à l'impact sur les positions en devises d'une évolution défavorable des cours de change. Le CIH dispose actuellement de mesures de contrôle et d'encadrement du risque de change comme le contrôle de la limite réglementaire de la position globale et par position individuelle.
Le dispositif des limites de trading et de stop loss est actuellement en mode projet.
- **Le risque de position sur titres de propriétés (actions et OPCVM)** : mesure l'impact de la volatilité des cours des actions et de la valeur liquidative des OPCVM sur les différentes positions. Le portefeuille du CIH est valorisé au 30/06/08 à 15,7 millions DH repartis selon une politique de diversification des risques.
Le portefeuille OPCVM est évalué à 5,2 millions DH au 30/06/08.

IV. GESTION ACTIF – PASSIF

A. DEFINITIONS

A.1. Risque global de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se manifeste lorsqu'une évolution défavorable des taux d'intérêt dégrade la situation financière d'une banque.

Il existe quatre sources principales de risque de taux d'intérêt : le risque de révision de taux d'intérêt, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de clauses optionnelles (ou lié aux options cachées).

A.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour une banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Il existe deux sources majeures de risque de liquidité : l'incapacité d'une banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan et le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court

terme.

B. GESTION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

Le CIH a poursuivi durant le premier semestre 2008 le renforcement de son dispositif de gestion des risques de taux et de liquidité en conformité avec les dispositions réglementaires, notamment les directives de Bank Al Maghrib relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité publiées en avril 2007.

Le dispositif de gestion de ces risques au sein du CIH est basé sur les principes fondamentaux suivants :

- Une surveillance régulière par le Conseil de surveillance et le Directoire ;
- Une gestion opérationnelle active de ces risques à travers une entité dédiée, l'entité ALM ;
- Un pilotage permanent de ce risque par un comité ALM ;
- Un suivi rapproché effectué par la Direction des Risques à travers un système de limites et de Reporting.

B.1. Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

Un élément essentiel du processus de mesure des risques de taux d'intérêt et de liquidité réside dans l'intégrité et la transmission en temps opportun des données sur les positions courantes. Le CIH s'assure donc que l'ensemble de ses positions et flux futurs importants, qu'il s'agisse du bilan ou du hors-bilan, sont incorporés en temps opportun dans le système de mesure.

Les actifs et passifs du CIH sont décomposés en fonctions des échéances et de la nature du taux.

Pour les postes du bilan dont l'échéancier et/ou le taux ne peut être clairement défini, notamment les dépôts à vue (DAV) et les fonds propres, des conventions d'écoulement sont établies par le CIH. Ces conventions reflètent les prévisions élaborées en fonction des stratégies poursuivies et, également, des changements anticipés de l'environnement économique ou les comportements supposés de la clientèle.

Parallèlement, les options cachées dans le bilan du CIH font l'objet d'une analyse particulière. Il s'agit, notamment, d'options comportementales qui induisent une modification des caractéristiques des crédits telles que les remboursements anticipés et les changements de rémunération (passage du taux fixe à taux variable, révision de taux...).

* Evaluation du risque global de taux

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêts utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés (calcul de leur valeur actuelle nette en utilisant les taux de la courbe des BDT marché primaire (à la date d'arrêt).

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode et de l'impact d'une variation défavorable de taux, une sensibilité du bilan de la banque, au 30/06/2008, à une variation de +1% de la courbe des taux et de -12,4% des fonds propres réglementaires. Cette sensibilité se décompose comme suit : +0,34% des FP sur le CT (soit 0,60% du PNB), -2,81% des FP sur le MT et -9,91% des FP sur le LT.

* Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins



encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;

- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;

Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

* Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites prudentielles. Ces principales mesures (en l'absence de swaps de taux) sont les suivantes :

- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers.

B.2. Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM (comité du directoire), à travers un Reporting trimestriel.

En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi sera renforcé dans le cadre du déploiement du progiciel dédié en se basant sur des limites d'exposition à ces risques et un système de Reporting quotidien. Des stress tests seront également menés régulièrement par la Direction des Risques afin d'alerter le Directoire en cas d'exposition excessive et de demander à l'entité ALM de prendre les dispositions nécessaires pour y remédier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que le Directoire et le Conseil de surveillance puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt du CIH. Ces données sont présentées en Comité de Maîtrise des Risques.

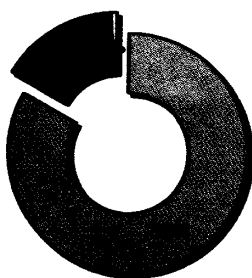
V. RATIO DE SOLVABILITE ET ACTIFS PONDERES

Le CIH a mis en œuvre, depuis le 30 juin 2007, date d'entrée en vigueur de Bâle II, les approches standards pour le calcul des exigences en fonds propres.

Au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité s'est établi à 15.81% avec un total de fonds propres prudentiels de 2 137 MDHS et un total actifs pondérés de 13 515 MDHS.

La répartition des actifs pondérés entre les trois risques couverts par le Pilier I de Bâle II est la suivante :

Actifs pondérés



■ Risque de Crédit ■ Risque opérationnel □ Risque de marché

Le risque de crédit est le risque le plus consommateur en fonds propres (83%), suivi par le risque opérationnel (16%). Une faible proportion est consommée par le risque de marché (1%).

Selon les premières estimations, le ratio de solvabilité au 30 juin 2008, devrait se situer aux alentours de son niveau du 31 décembre 2007.

A. Risque de Crédit

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au CIH au titre du Risque de crédit, ont représenté à fin décembre 2007, 11.258 MDHS pour une consommation en fonds propres de 896, 3 MDHS.

B. Risque de Marché

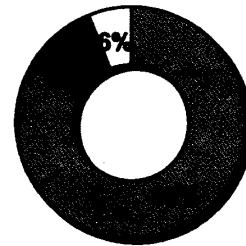
Au CIH, les risques de marché, faibles en rapport avec le risque de crédit (moins de 1% des fonds propres, contre 83 % pour le Risque de crédit), proviennent essentiellement de deux sources : le risque de change et le risque sur titre de propriété.

En effet, le risque de change est le risque qui pèse le plus lourd actuellement pour le risque de marché puisqu'un peu plus de 83 % des exigences en fonds propres sont concentrés sur ce risque (Reporting à fin Décembre 2007).

Le risque sur titre de propriété, quant à lui, représente 17% de l'exigence en fonds propres relative au risque de marché (11 % pour le risque général et 6 % pour le risque spécifique).

Les actifs pondérés au CIH au titre du Risque de marché ont représenté 102 996 MDHS pour une consommation en fonds propres de 8 239 MDHS.

Répartition des risques de marchés



■ Risque de change
■ Risque sur titre de propriété - Risque général
□ Risque sur titre de propriété - Risque spécifique

C. Risque Opérationnel

Pour le risque opérationnel, c'est l'approche « indicateur de base » qui a été adoptée par le CIH.

Les actifs pondérés au CIH au titre du Risque opérationnel ont représenté 2.154 MDHS pour une consommation en fonds propres de 172, 3 MDHS.

NOTE 14 : LISTE DES ENTITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Pays	Taux de participation	juin-07		Méthode de consolidation
			% intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	Consolidante
Lido	Maroc	100%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Wafa Hôtel	Maroc	100%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Paradise	Maroc	100%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33%	33,00%	33,00%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	Intégration globale